



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question orale n° 81

Texte de la question

M. Michel Blondeau interroge M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les infrastructures de transport, facteur du développement économique du département de l'Indre. Dans le cadre de la préparation du XIe Plan, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quand seront mis en place les financements nécessaires : pour que soient réalisés les travaux de contournement de l'agglomération de Chateauroux A 20, avec en priorité le traitement de l'entrée Nord de Deols, et que cette autoroute A20 soit ouverte à la circulation sur l'ensemble de son tracé ; pour que la RN 151 Bourges-Chateauroux-Poitiers bénéficie d'une mise à deux fois deux voies entre Chateauroux et Bourges, et que la déviation d'Ingrandes, près de Le Blanc, soit réalisée sans délai, pour des raisons de sécurité routière évidente. Pour que la RN 143, sur l'axe Chateauroux-Tours, soit renforcée. S'agissant enfin de l'aérodrome de Chateauroux-Deols, il souhaite savoir pour quelles raisons cette structure de toute première importance ne bénéficie toujours pas d'un classement en tant qu'aéroport d'intérêt national, compte tenu de ses caractéristiques et de sa vocation européenne.

Données clés

Auteur : [M. Blondeau Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 81

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 1993, page 663

Réponse publiée le : 28 mai 1993, page 750

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 1993